



Le tabagisme passif dans la population suisse 2008

(Résumé du rapport sur le tabagisme passif 2009)

Monitoring sur le tabac – Enquête suisse sur le tabagisme

Financé par le fonds de prévention du tabagisme

Septembre 2009

Theda Radtke
Roger Keller
Hans Krebs
Rainer Hornung

A propos de l'enquête

Le présent résumé fournit des informations sur l'exposition de la population suisse au tabagisme passif, sur l'incommodation ressentie dans différents lieux et sur l'accueil réservé à l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés, les bars et les discothèques. Cette étude se penche également sur la connaissance qu'ont les personnes interrogées des réglementations légales et des dispositions en matière de tabagisme passif sur le lieu de travail. Il s'agissait également d'évaluer l'état de leurs connaissances par rapport à la nocivité du tabagisme passif. Dans la mesure du possible, il a été procédé à des analyses pour les cantons du Tessin et des Grisons, qui avaient déjà introduit une interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars au moment de l'enquête.

A ce jour, cinq enquêtes ont été réalisées sur le thème du tabagisme passif (en 2001/2002, 2004, 2006 et 2008).

Ci-après sont présentés les résultats de l'enquête menée entre octobre 2008 et janvier 2009 auprès de 2503 personnes, âgées de 14 à 65 ans; certains de ces résultats sont comparés aux valeurs cumulées des années 2001 et 2002 (5006 personnes interrogées), de l'année 2004 (2511 personnes interrogées) et de l'année 2006 (2520 personnes interrogées). L'étude proprement dite consiste en une enquête téléphonique représentative pour la Suisse, décrite de manière plus détaillée en fin de rapport.

Les résultats les plus significatifs de l'année 2008 en bref :

- 21% des 14 à 65 ans font état d'une exposition d'au moins 7 heures par semaine au tabagisme passif dans différents lieux, soit au minimum une heure par jour.
- C'est dans les restaurants, les cafés et les bars que la population entre 14 et 65 ans est la plus exposée à la fumée du tabac.
- Les adolescents et les jeunes adultes sont plus exposés à la fumée du tabac que les plus âgés, en particulier dans les restaurants, les cafés et les bars ainsi que dans les discothèques.
- En 2008, 12 % (21% en 2001) des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac d'autres personnes à leur domicile (sans jardin et balcon)
- La proportion de personnes actives exposées à la fumée d'autrui sur le lieu de travail (pauses comprises) est passée de 54% (2001(02) à 35% (2008).
- 66% des 14 à 65 ans sont favorable à une interdiction générale de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars. 89% souhaitent une interdiction générale de fumer au lieu de travail. 56% de la population âgée de 14 à 34 ans favorables à une interdiction générale de fumer dans les discothèques.
- Les Tessinois et les Grisons estiment pour la plupart que l'interdiction générale de fumer est respectée dans leur canton. Par ailleurs, la majorité (87%) y est favorable.
- 49% des 14-65 ans fréquentent chaque jour ou plusieurs fois par semaine un restaurant, un café ou un bar. Les établissements enfumés ne sont fréquentés qu'à contrecœur: 10% des personnes évite toujours et 18% le font souvent.
- Une grande majorité de la population suisse âgée de 14 à 65 ans a connaissance des effets nocifs du tabagisme passif.

Lieux d'exposition au tabagisme passif et incommodation ressentie par la fumée du tabac

En 2008, la population suisse âgée de 14 à 65 ans continue d'être exposée à la fumée du tabac dans de nombreux lieux. L'exposition reste la plus élevée dans les établissements de restauration (restaurants, cafés et bars) ; suivent les discothèques (enquête uniquement auprès des 14 à 34 ans), les lieux de divertissement, le lieu de travail et la sphère privée (chez des amis, des connaissances ou des parents).

Si l'on considère l'incommodation ressentie par la fumée chez les 14-65 ans, il apparaît clairement qu'en 2008, la situation est la plus problématique dans les restaurants, les cafés, les bars et les lieux de divertissement.

L'incommodation ressentie varie énormément d'une personne à une autre et dépend seulement en partie de la durée d'exposition. Bien souvent, une courte exposition suffit pour être ressentie comme étant très inconfortable, en particulier dans les lieux plus anonymes (établissements de restauration, lieux de divertissement, etc.). Les fumeurs semblent avoir plus d'égards pour les non-fumeurs s'ils les connaissent. De même, les non-fumeurs paraissent supporter davantage la fumée s'ils connaissent les fumeurs et leur sont proches.

Durée hebdomadaire de l'exposition au tabagisme passif (différents lieux)

14 à 65 ans

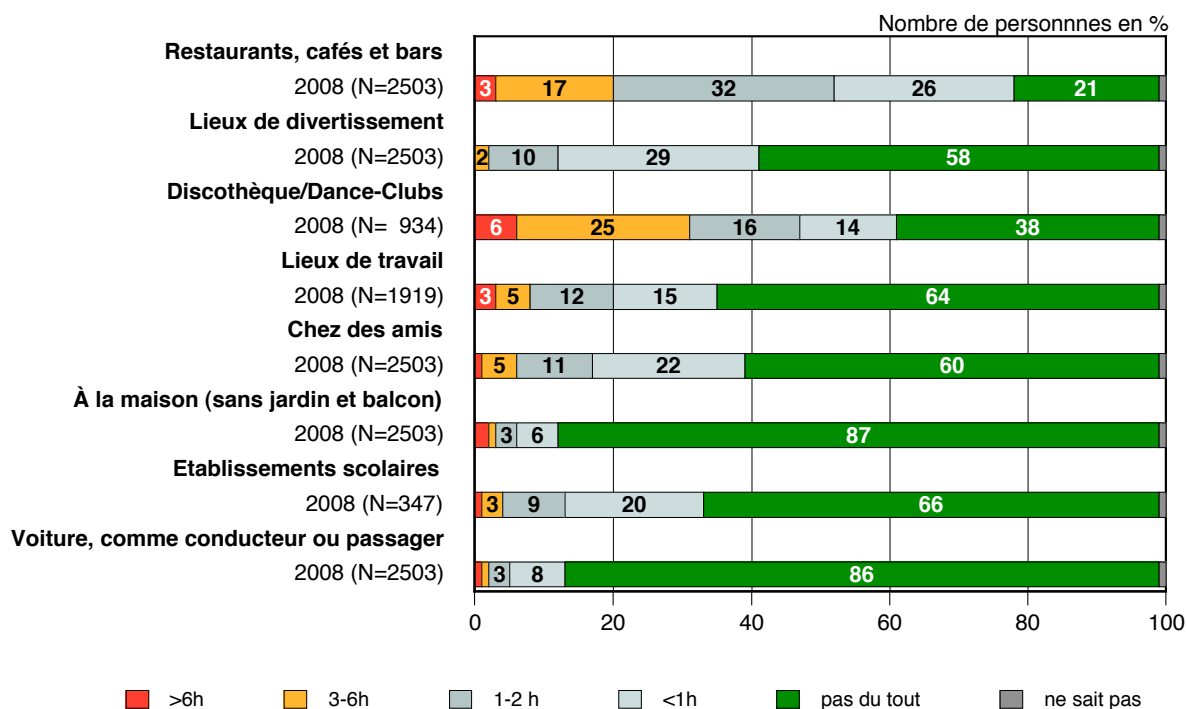


Figure 1 : Durée hebdomadaire de l'exposition au tabagisme passif (différents lieux)

21 % des personnes âgées de 14 à 65 ans inhalent involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour

En 2008, 21% des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac d'autrui pendant au moins sept heures par semaine, c'est-à-dire en moyenne pendant une heure par jour (figure 2).

16% des non-fumeurs inhalent involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour, 5% même pendant deux heures ou plus.

Les adolescents et les jeunes adultes sont les groupes les plus exposés: 39% des 14-19 ans et 56% des 20-24 ans sont exposés pendant au moins une heure par jour à la fumée du tabac. 4% des 14-19 ans le sont même pendant quatre heures ou plus. Avec l'âge, l'exposition globale diminue. Les femmes sont un peu moins exposées à la fumée du tabac que les hommes.

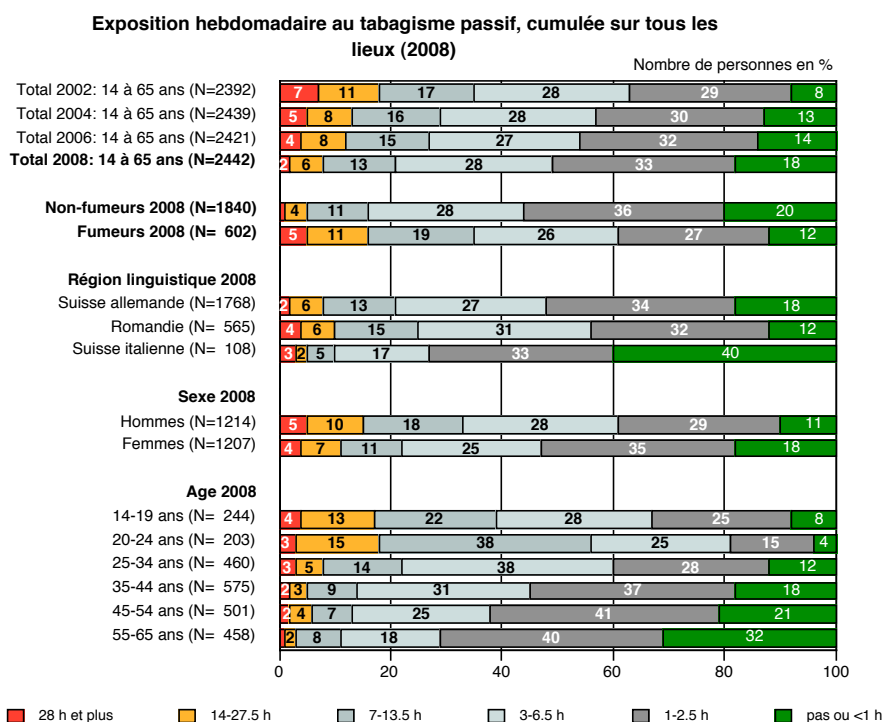


Figure 2 : Durée hebdomadaire de l'exposition au tabagisme passif selon le statut, le sexe et l'âge¹

Dans les restaurants, les cafés et les bars, l'exposition au tabagisme passif reste élevée

En 2008, 78% des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac d'autrui dans les restaurants, les cafés et les bars; 20% l'étaient pendant au moins trois heures par semaine. 83% des clients se sentent incommodés par le tabagisme passif (figure 3).

¹ Par souci d'exhaustivité, le total sera présenté pour toutes les années précédentes. Il est à noter que la comparaison aux années précédentes n'est possible que de façon limitée. La raison en est que l'exposition hebdomadaire au tabagisme passif pour l'année 2008 est calculée différemment. Dans la première enquête (2001), l'exposition au tabagisme passif chez des amis ne pouvait être mesurée avec précision. En outre, l'exposition dans les transports publics depuis 2006 n'est plus applicable en raison de l'interdiction de fumer dans les transports publics. Il n'est cependant pas exclus qu'il reste des personnes exposées dans les transports publics. En outre, l'exposition dans les discothèques a été demandée de façon séparée pour la première fois en 2008.

Plus de la moitié des clients exposés sont très fortement (30%) ou assez fortement (26%) gênés par cette exposition. Ce sont surtout les non-fumeurs exposés à la fumée du tabac qui se sentent particulièrement incommodés (37% très fortement et 28% assez fortement).

La durée moyenne hebdomadaire de l'exposition au tabagisme passif dans les restaurants, les cafés et les bars est la plus longue chez les 20-24 ans. Elle diminue avec l'âge, mais la gêne ressentie par les clients exposés ne décroît pas.

Si l'on évalue l'exposition au tabagisme passif dans les restaurants, les cafés et les bars en Suisse en excluant le Tessin et les Grisons, il apparaît d'une part que cette exposition est importante à la fois dans l'ensemble (total) et dans les sous-groupes (p. ex., statut, sexe): 82% de la population âgée de 14 à 65 ans y est exposée. D'autre part, 75% des personnes interrogées au Tessin et dans les Grisons rapportent qu'ils ne sont jamais exposés à la fumée du tabac d'autrui dans les restaurants, les cafés et les bars. 25% font état d'une exposition, mais inférieure à une heure par semaine pour la plupart.

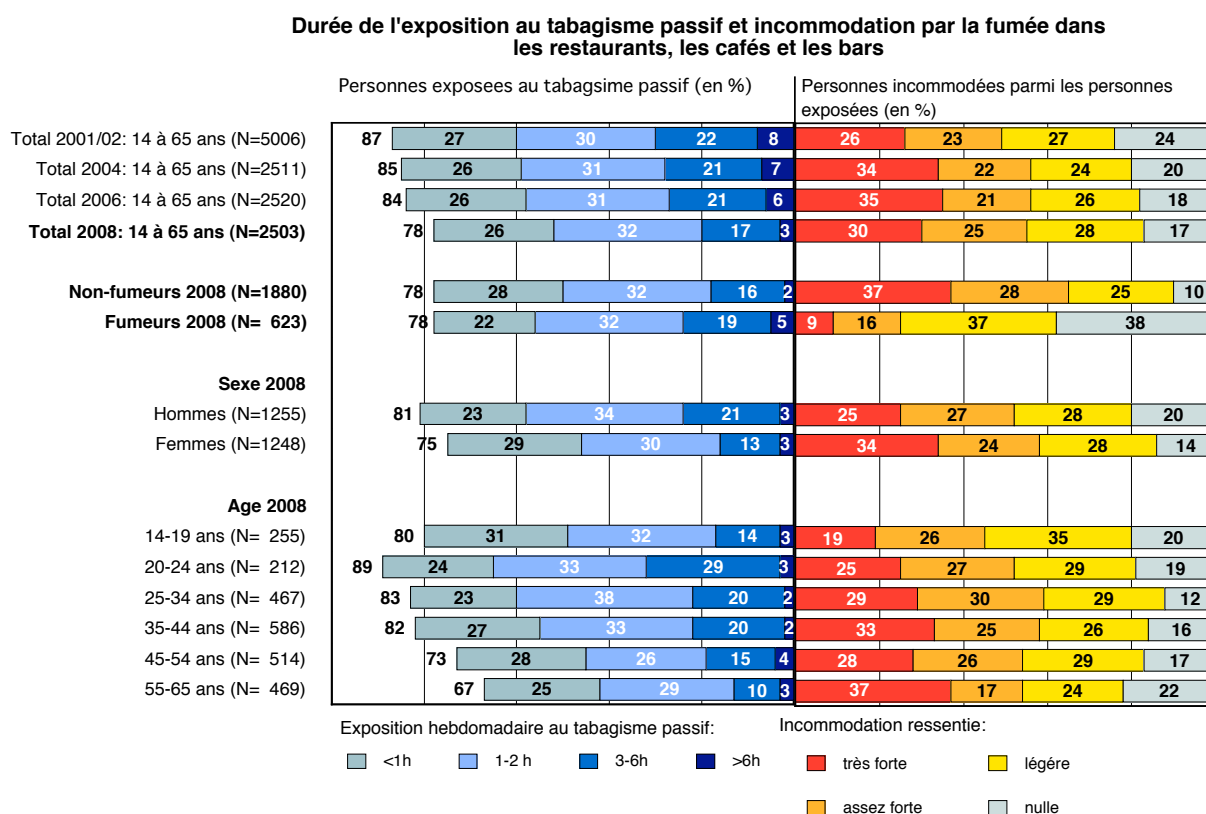


Figure 3 : Durée de l'exposition au tabagisme passif et incommodation par la fumée dans les restaurants, les cafés et les bars selon le statut, le sexe et l'âge²

Exemple de lecture: En 2008, 78% des 14-65 ans font état d'une exposition à la fumée du tabac d'autrui dans les établissements de restauration d'une durée hebdomadaire variable (3% plus de 6 heures, 17% 3 à 6 heures, 32% 1 à 2 heures et 26% moins d'une heure). 30% de ces personnes exposées malgré elles à la fumée en ressentent une gêne très forte, 25% une gêne assez forte, 28% une gêne légère et 17% n'en sont nullement incommodées.

² La comparaison avec les années précédentes ne peut être faite que de façon limitée dans la mesure où des questions ont changé. De plus, il faut tenir compte de l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars déjà en vigueur au Tessin et dans les Grisons au moment de l'enquête. Enfin, les cantons de Genève et de Saint-Gall avaient déjà partiellement mis en vigueur de telles réglementations.

Les non-fumeurs évitent les restaurants, cafés et bars enfumés

49% des 14-65 ans fréquentent chaque jour ou plusieurs fois par semaine un restaurant, un café ou un bar. Environ la moitié de ces clients réguliers se sent très incommodés par la fumée du tabac.

Les établissements enfumés ne sont fréquentés qu'à contrecœur³: une personne sur quatre évite *toujours* (10%) ou *souvent* (18%) certains restaurants, cafés ou bars en raison de l'air enfumé, 16% le font *parfois* et 18% *rarement*. Seuls 36% des personnes déclarent ne *jamais* éviter un établissement de restauration en raison de l'air enfumé.

Forte exposition au tabagisme passif dans les lieux de divertissement, notamment des jeunes dans les discothèques

En 2008, quatre personnes sur dix âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée d'autrui dans des lieux tels que discothèques, foyers de théâtre et de cinéma. Parmi elles, plus de la moitié des non-fumeurs, mais aussi un cinquième des fumeurs, se sentent fortement importunés par ce tabagisme passif. 19% seulement des personnes interrogées ne se sentent pas du tout incommodées par le tabagisme d'autrui.

En 2008, les personnes âgées de 14 à 34 ans ont fait l'objet, pour la première fois, de questions spécifiques sur l'exposition au tabagisme passif dans les discothèques. 61% d'entre elles rapportent y avoir été exposées. Par ailleurs, en raison de leurs habitudes de sortie et de loisirs, les 14-24 ans sont les plus exposés à la fumée du tabac d'autrui dans les discothèques. Parmi les personnes exposées, 55% se sentent fortement importunées, les non-fumeurs (55%) et les fumeurs (21%) ayant une appréciation différente.

Diminution du tabagisme passif sur le lieu de travail en 2008

La proportion de personnes actives exposées à la fumée d'autrui sur le lieu de travail (pauses comprises) est passée de 54% (2001/2002) à 35% (2008). Chez les non-fumeurs, cette proportion est passée de 49% à 31% entre 2001/2002 et 2008. Certes, l'incommodation ressentie a également baissé mais, pour les non-fumeurs encore exposés, sept sur dix se sentent toujours incommodés par la fumée du tabac (très fortement pour 22%, plutôt fortement pour 20% et légèrement pour 28%).

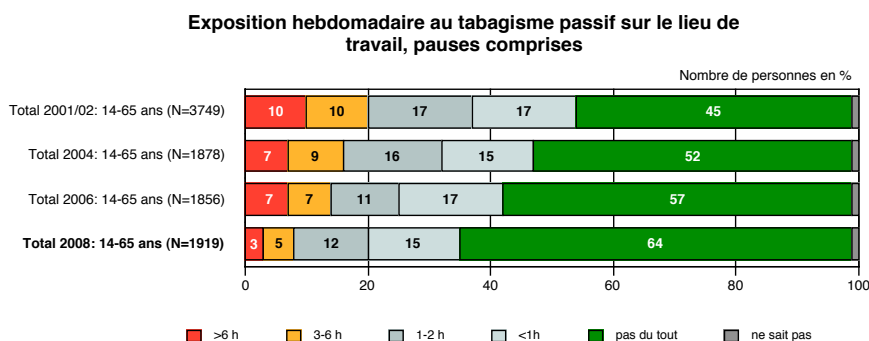


Figure 4 : Durée de l'exposition au tabagisme passif sur le lieu de travail

Pour 8% des personnes actives à plein temps et 5% des personnes travaillant à temps partiel, le temps d'exposition hebdomadaire est d'au moins trois heures. Les femmes sont un peu

3 Ces questions n'ont pas été posées aux habitants des cantons de Genève, des Grisons, de St-Gall et du Tessin.

moins exposées que les hommes sur le lieu de travail, car elles exercent plus souvent qu'une activité à temps partiel.

Ce sont les jeunes actifs de moins de 25 ans (y compris les apprentis) qui sont le plus exposés au tabagisme passif sur le lieu de travail. Etant donné que, dans une entreprise, les jeunes salariés du même âge se retrouvent souvent à la pause pour fumer notamment, et qu'ils appartiennent à une tranche d'âge fumant davantage, tant les fumeurs que les non-fumeurs de cet âge sont les plus exposés au tabagisme passif.

La diminution de l'exposition au tabagisme passif au travail relevée depuis 2001/2002 résulte également du fait que de plus en plus de personnes actives travaillent dans des entreprises où est appliquée une interdiction de fumer: presque 4/5 des personnes actives non exposées travaillent dans des entreprises avec des interdictions générales de fumer ou une autorisation de fumer uniquement dans des zones spécifiques.

Entre 2001/02 et 2008, la proportion de personnes actives travaillant dans une entreprise où est appliquée une *interdiction générale de fumer* ou une *interdiction de fumer sauf dans certains espaces réservés* a fortement augmenté dans les trois régions linguistiques – globalement, en Suisse, cette proportion est passée de 58% en 2001/2002 à 81% en 2008.

11% seulement des personnes actives travaillent dans des entreprises où, de manière générale, il est permis de fumer ou qui n'ont que de faibles restrictions (espaces non-fumeurs). 6% des personnes actives travaillent dans un lieu où il n'existe aucune réglementation en matière de tabagisme. A noter toutefois que ce groupe comprend des indépendants et des employés travaillant à la maison qui n'ont pas besoin de réglementation.

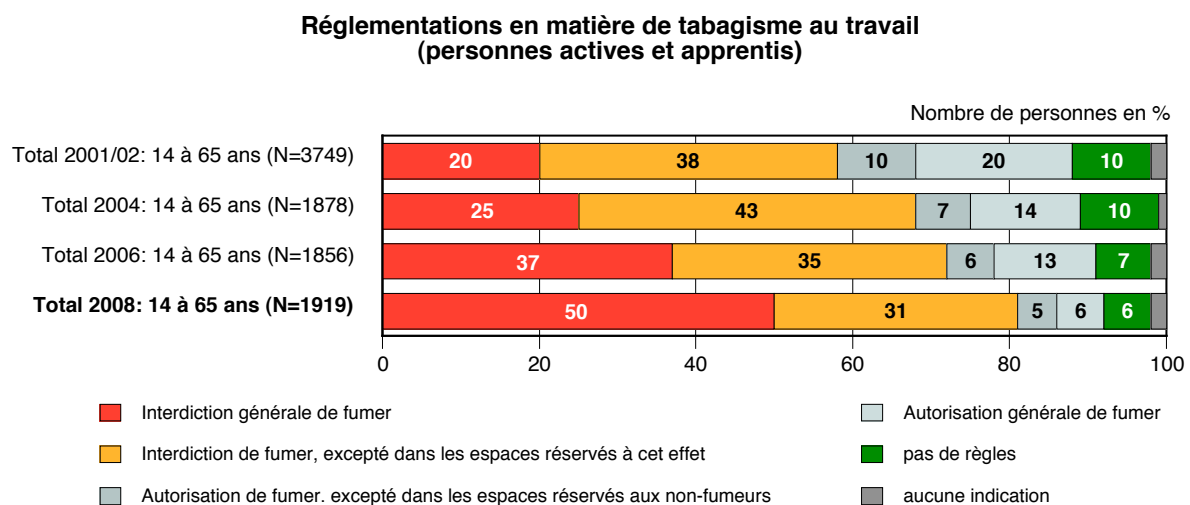


Figure 5 : Réglementations en matière de tabagisme au travail

Par rapport à 2004 (40%) et à 2006 (47%), en 2008, 49% des personnes actives pensent qu'il existe des dispositions légales obligeant leur employeur à protéger les non-fumeurs du tabagisme passif sur le lieu de travail. Ces connaissances restent néanmoins peu approfondies.

Diminution du tabagisme passif dans la sphère privée, chez les amis, connaissances et parents

En 2008, 12% des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac d'autres personnes à leur domicile (sans jardin et balcon ; en 2001 : 21%). Cela ne veut cependant pas dire que les personnes ne fument que rarement à la maison. Les fumeurs quotidiens (surtout les femmes de plus de 35 ans) y fument plus souvent quand ils sont seuls ou en s'isolant sur le balcon ou dans le jardin. Par ailleurs, l'étude montre que les fumeurs consomment plus rarement du tabac lorsqu'ils partagent leur logement avec des non-fumeurs. Il est possible que fumeurs et non-fumeurs se soient entendus pour que les premiers fument principalement à l'extérieur. 63% des fumeurs indiquent ne jamais fumer dans leur propre logement.

L'exposition à la fumée du tabac d'autrui est beaucoup plus forte dans les appartements d'amis ou de parents à qui l'on rend visite. Cette exposition concerne 39% des personnes et 17% y sont exposés au moins une heure par semaine (en 2002⁴, cette exposition atteignait encore 57%). Un tiers des non-fumeurs exposés se sent fortement incommodé.

Pourquoi l'inhalation involontaire de fumée est-elle plus forte chez des amis que dans son propre appartement, où l'on reçoit aussi de temps en temps la visite d'autres personnes? Si plusieurs amis se rendent régulièrement visite, ils sont en général plus souvent invités qu'ils ne reçoivent eux-mêmes, car chacun d'entre eux ne reçoit les autres que toutes les x fois.

Acception des interdictions de fumer

Restaurants, cafés et bars

66% des 14-65 ans souhaitent une interdiction générale de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars⁵. 76% des non-fumeurs approuvent cette interdiction et également 41% des fumeurs. L'interdiction générale de fumer est mieux acceptée en Suisse romande (76%) qu'en Suisse alémanique (64%), où cette adhésion reste toutefois importante.

Le Tessin et les Grisons ont fait l'objet d'une question spécifique: l'interdiction générale de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars est-elle respectée? 93% des personnes interrogées pensent que tel est le cas. Après l'introduction de l'interdiction de fumer, 87% y restent favorables. Fumeurs et non-fumeurs se distinguent par une appréciation différente. Toutefois, 77% des fumeurs se montrent *plutôt* ou *très favorables* à une interdiction de fumer.

⁴ Les chiffres de l'exposition au tabagisme passif chez des amis, connaissances et parents ont été comparés uniquement aux chiffres relevés en 2002, l'exposition n'ayant pu être relevée de façon précise en 2001.

⁵ Ces questions n'ont pas été posées aux habitants des cantons de Genève, des Grisons, de St-Gall et du Tessin.

Discothèques/dance-clubs

56% de la population âgée de 14 à 34 ans (29% *très* et 27% *assez*) sont favorables à une interdiction générale de fumer dans les discothèques, alors que 22% la refusent catégoriquement. 66% des non-fumeurs et 33% des fumeurs préconisent une telle interdiction, quoique la plus grande différence réside entre les personnes qui n'ont jamais fumé et les fumeurs quotidiens.

Lieux de travail

L'accueil réservé à une interdiction générale de fumer au travail a aussi été étudié pour l'année 2008. En d'autres termes, il s'agit de l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux, à l'exception de certains locaux ou coins fumeurs. 89% des actifs souhaitent une telle interdiction de fumer au travail. Ce sont 92% des actifs non-fumeurs (72% y sont très favorables et 20% assez favorables) et 81% des actifs fumeurs qui partagent cette opinion. Par rapport à 2006 (78%), l'idée d'une interdiction de fumer sur le lieu de travail a fortement progressé.

Par ailleurs, les personnes ont aussi été interrogées sur l'idée d'une interdiction absolue de fumer, soit l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux (également les locaux fumeurs actuels). En 2008, 39% ont indiqué qu'ils y étaient favorables (21% *très* et 18% *assez*). Les non-fumeurs (43%) sont plus nombreux à approuver une telle interdiction que les fumeurs (27%). Par rapport aux résultats relatifs à une interdiction générale de fumer (où il est permis de fumer dans les locaux et coins fumeurs), l'interdiction absolue de fumer au travail recueille clairement moins de suffrages, tant chez les fumeurs que chez les non-fumeurs.

La grande majorité de la population connaît les effets néfastes du tabagisme passif

La conscience des effets néfastes du tabagisme passif est très élevée en Suisse. Par rapport aux années précédentes, les chiffres ont à peine évolué en 2008. Plus de 80 % des personnes considèrent comme *sûrement vraie* ou *plutôt vraie* l'affirmation selon laquelle l'inhalation régulière de fumée présente dans l'environnement est particulièrement nocive pour les enfants (96 %), est source d'irritations oculaires et de toux (86 %), augmente la probabilité de souffrir d'asthme et de bronchite (87 %) et hausse de 25 % le risque de contracter un cancer du poumon (78 %). Plus de 70 % estiment vraies les déclarations selon lesquelles une exposition régulière au tabagisme passif augmente le risque d'infarctus (77 %) et peut avoir des conséquences mortelles (72 %). Cependant, en 2008, 50 % des personnes interrogées croient encore que l'exposition au tabagisme passif est moins nocive que la pollution de l'air.

Certes, les fumeurs évaluent la nocivité du tabagisme passif à un degré moindre que les non-fumeurs, mais la majorité d'entre eux sont globalement conscients de ses effets néfastes pour la santé.

Le tabagisme passif chez les jeunes

Les adolescents et les jeunes adultes constituent le groupe le plus exposé au tabagisme passif. 39% des 14-19 ans et 46% des 20-24 ans sont exposés au moins une heure par jour à la fumée du tabac. Ce phénomène est lié aux habitudes de sortie de ces tranches d'âge, à leurs fréquentations régulières des lieux de consommation, mais aussi au fait que beaucoup de jeunes du même âge fument : en effet, c'est chez les 20-24 ans que l'on trouve la plus forte proportion de fumeurs. Pour cette raison, il n'est pas étonnant que le groupe des 20-24 ans soit le plus longtemps exposé à la fumée dans les restaurants, les cafés et les bars. Ce phénomène est identique chez les 20-24 ans dans les discothèques. Les personnes actives de moins de 25 ans (apprentis inclus) subissent la plus longue exposition, y compris sur leur lieu de travail. Il est vraisemblable que les jeunes salariés du même âge se retrouvent souvent à la pause et fument également en présence de non-fumeurs.

Bien que les 14-24 ans soient très exposés au tabagisme passif, ils ne semblent pas être fortement incommodés par la fumée. Ils se sentent autant incommodés voire moins que les personnes de plus de 24 ans. Ceci explique certainement le fait que l'air enfumé n'est pas souvent invoqué par les 14-24 ans comme raison d'éviter les restaurants, les cafés et les bars. En outre, les personnes entre 14 et 24 ans évaluent la nocivité du tabagisme passif à un degré moindre que les personnes plus âgées.

Source :

Radtke, T., Keller, R., Krebs, H. & Hornung, R. (2009). *Passivrauchen in der Schweizer Bevölkerung 2008*. Im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit, Gesundheitspolitik, Fachstelle Tabakpräventionsfonds. Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

Enquête suisse sur le tabagisme (monitorage sur le tabac)

Depuis son origine, en 2001, le monitorage sur le tabac est réalisé par l'Institut de psychologie de l'université de Zurich, département de psychologie sociale et de la santé (P^r Rainer Hornung, Roger Keller et Theda Radtke) ainsi que par Hans Krebs, Kommunikation und Publikumsforschung, Zurich. Les données sont collectées par l'institut LINK (recherche marketing et sociale). Le monitorage sur le tabac a été développé et mis en application sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Il est financé aujourd'hui par le fonds de prévention du tabagisme.

Le monitorage sur le tabac recense, de manière permanente et représentative, la consommation de tabac chez les personnes de 14 à 65 ans domiciliées en Suisse. Depuis janvier 2001, 2500 personnes sont interrogées chaque trimestre par téléphone ; on obtient ainsi un échantillon de 10 000 personnes chaque année.

Le monitorage sur le tabac est constitué d'un module de base et de plusieurs modules supplémentaires. Le module de base recueille chaque trimestre les données les plus importantes relatives à la consommation de tabac. Les questions du module de base peuvent être complétées par des blocs de questions supplémentaires (p. ex., le module supplémentaire sur les conseils médicaux aux fumeurs ou à l'intention des jeunes) pendant un ou plusieurs trimestres.

L'échantillonnage est réalisé à l'aide du procédé de double randomisation, et le sondage est effectué au moyen d'entretiens téléphoniques entièrement standardisés en français, en allemand et en italien. Afin de disposer de suffisamment de personnes pour l'analyse des jeunes, des jeunes adultes, des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge, nous procédons à un oversampling (surreprésentation dans l'échantillonnage) des tranches d'âges de 14 à 24 ans pour les hommes et de 14 à 45 ans pour les femmes. On veille également à avoir une surreprésentation de la Suisse romande et de la Suisse italienne pour s'assurer que toutes les régions linguistiques soient suffisamment représentées. Les 2500 entretiens trimestriels se répartissent en moyenne ainsi : 1426 entretiens en Suisse alémanique, 711 en Suisse romande et 363 en Suisse italienne.

Les données sont ensuite pondérées afin de corriger les distorsions causées par l'échantillon et d'obtenir une représentation correcte des rapports existant dans la population suisse.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet www.tabakmonitoring.ch.